

## **Préambule.**

Toute communauté, si petite soit-elle, a besoin, pour fonctionner harmonieusement, d'un ensemble de règles qu'elle se donne elle-même en fonction de la société qui l'entoure, et qu'elle se doit de faire respecter.

Une communauté éducative, comme la famille ou l'école, est soumise à une exigence supplémentaire : les enfants et les adolescents qu'elle a en charge n'étant pas à priori initiés à la vie collective, elle a pour mission de les former peu à peu à ce que l'on peut appeler « les droits et devoirs du citoyen ».

L'Institut Moderne du Liban s'inscrit dans cette visée éducatrice.

Le Code de Vie ci-joint a pour but, bien sûr, de définir les règles internes de fonctionnement de l'établissement et de préciser leurs modalités d'application.

Mais il décrit aussi les moyens que se donne l'Institut pour amener les apprenants à les appliquer et à comprendre le bien-fondé de ces règles.

Au début de chaque année scolaire, ce Code de Vie sera remis aux apprenants et aux parents. Les parents devront retourner rapidement le biller joint et signé de leur main, certifiant qu'ils en ont pris connaissance. En classe, les enseignants titulaires et principaux liront et commenteront le Code de Vie pour en préciser les idées essentielles.

Puis, le Code de Vie sera le support de débats car former ne veut pas dire imposer, mais expliquer, démontrer, faire réfléchir, donner du sens... et essentiellement faire apprendre par l'exemple et la pratique. Le Code de Vie représentera le recours à la règle, chaque fois que ce sera nécessaire, pour tous les acteurs de l'établissement. Ceci afin qu'il devienne pour tous un référent commun et un outil d'initiation à la démocratie.

### **Le Conseil d'Établissement**

Chers parents ;

L'IML vise autant que possible à provoquer chez l'enfant et l'adolescent une attitude d'autonomie et de responsabilité, aussi bien dans ses relations avec les adultes et ses camarades que dans son travail scolaire.

Chaque apprenant devra avoir en toute occasion et envers tous une attitude de respect et de politesse, qui s'exercera dans tous les moments de sa vie à l'IML et également dans les autocars et dans les manifestations extérieures (sorties, spectacles, etc.).

En toutes ces occasions aussi, une tenue vestimentaire et un comportement corrects et décents seront exigés : chaque apprenant est en effet responsable de l'appréciation que l'on peut porter sur l'école, à partir de son attitude.

Chaque apprenant respectera l'ensemble des locaux (salles de travail, etc.) en ce qui concerne l'ordre et la propreté, et prendra soin du matériel mis à sa disposition.

Chers apprenants ;

Vous êtes apprenant de l'IML, nouveau ou ancien... Vous êtes heureux (heureuse) d'être dans cette école parce que vous vous y sentez bien, parce que l'établissement est relativement petit et parce que l'ambiance y est conviviale et sympathique.

Cependant, vous êtes-vous demandé(e) de quelle façon on pouvait maintenir cette ambiance et certainement encore l'améliorer ?

La clé d'un fonctionnement harmonieux, dans lequel chacun puisse avoir la place qui lui revient, s'exprimer pleinement sans gêner ceux qui l'entourent, étudier surtout de façon efficace – puisque c'est la vocation première d'un établissement scolaire – ce sont des règles de vie claires et acceptées par tous ; tout comme un pays a besoin d'avoir des lois justes et respectées pour que tout citoyen puisse y vivre heureux.

A l'IML, ces règles, ces lois, sont rassemblées dans ce que l'on appelle le « Code de Vie », qui est transmis ci-dessous.

Nous souhaitons que ce Code de Vie relie chacun d'entre vous dans une même démarche d'autonomie et de responsabilité, vécue de façon consentie, pour le bien de tous.